

G3 - LA FRANCE : DES MILIEUX MÉTROPOLITAINS ET ULTRAMARINS ENTRE VALORISATION ET PROTECTION

Séance 1 : 1 heure

Introduction

Doc. vidéoprojeté : « Les vendanges à Pernard-Vergelesses (Bourgogne) »

Doc. vidéoprojeté : « L'aire marine protégée de l'îlot Maître (Nouvelle Calédonie) »

- Le territoire français se compose de la France métropolitaine (c'est-à-dire la France continentale ainsi que la Corse) ainsi que les territoires d'outre-mer : de ce fait, il présente une grande diversité de milieux (espaces naturellement homogènes mais modifiés par des aménagements).
- Tous ces milieux sont mis en valeur par des aménagements (transformations d'un espace effectuées par une société humaine afin de répondre à ses besoins) : la viticulture (avec les vignobles de Bourgogne) mais aussi le tourisme (bungalows sur pilotis en Nouvelle Calédonie).
- Ces aménagements modifient en profondeur les milieux et ont souvent tendance à les dégrader (pollutions variées, bétonnage de la côte...), d'où la nécessité de les protéger.
- **Problématique : Comment mettre en valeur les milieux de la France métropolitaine et ultramarine, tout en les protégeant ?**

Réalisation d'une production graphique (travail à partir du texte de la leçon et élaboration de la légende en classe ; le croquis achevé à la maison sera relevé ensuite et fera office d'évaluation pour le chapitre).

Consigne : À partir du texte, vous construirez, à l'aide du fond de carte fourni, un croquis correspondant au sujet suivant : « La France : des milieux métropolitains et ultramarins entre valorisation et protection », accompagné d'une légende organisée.

Point méthode : Réaliser une production graphique à partir d'un texte

- Repérer les titres dans le texte (s'il y en a), ils constituent le plan de la légende
- Lire le texte et surligner les informations importantes que vous allez devoir dessiner. Attention ! Vous devez impérativement sélectionner des informations : tout ne pourra pas être dessiné (ce qui ne peut être dessiné peut être écrit dans le texte de la légende)
- Une fois le repérage effectué, il faut attribuer à chaque information :
 - Un figuré :
 - Zonal : plage de couleurs ou hachures
 - Ponctuel : petites formes géométriques simples (rond, carré, triangle)
 - Linéaire : lignes continues ou en pointillés, flèches simples ou doubles
 - Une couleur :
 - Chaude (rouge, rose, orange, jaune) : pour les phénomènes positifs
 - Froide (bleu, vert, violet) : pour les phénomènes négatifs
 - Dégradée pour montrer une progressivité, à la hausse ou à la baisse
- Dessiner le croquis en suivant l'ordre suivant :
 - D'abord les plages de couleur (au crayon de couleur) et les hachures (au feutre)
 - Puis les figurés ponctuels (au feutre) sans utiliser de pictogrammes
 - Enfin, les figurés linéaires (au feutre)
- Marquer les noms sur le croquis en respectant les règles suivantes :
 - Noms d'États et de continents : MAJUSCULES NOIRES
 - Noms de villes et de régions : Minuscules noires
 - Noms d'océans : MAJUSCULES BLEUES
 - Noms de mers et de cours d'eau : Minuscules bleues
- Ne pas oublier de donner un titre au croquis, celui suggéré dans la consigne : il doit impérativement faire apparaître la thématique abordée ainsi que le territoire concerné.

I. Des milieux qui présentent une grande diversité et qui sont mis en valeur

A. Une grande diversité des milieux métropolitains et ultramarins

Doc. vidéoprojeté : « Le relief de la France métropolitaine »

Doc. vidéoprojeté : « Les domaines climatiques de la France métropolitaine »

- Le territoire français présente une grande diversité de **paysages** (aspects visibles d'un espace géographique, mêlant des aspects naturels et des aménagements humains) et de milieux en fonction des climats et du relief. La métropole, située en zone climatique tempérée, offre un climat océanique à l'Ouest, semi-continentale à l'Est et méditerranéenne au Sud. Les territoires ultramarins sont soumis à un climat tropical (Guadeloupe, Martinique, Réunion, Mayotte) ou équatorial (Guyane).
- Le territoire français présente des formes de relief variées : on trouve surtout des plaines et des plateaux au Nord et à l'Ouest du pays (bassin parisien, bassin aquitain) alors qu'on trouve des montagnes au Sud et à l'Est du pays (Pyrénées, Alpes, Massif Central, Jura, Vosges, Corse). La quasi-totalité des territoires ultramarins se présente sous la forme d'îles volcaniques (Guadeloupe, Martinique, Réunion) ou montagneuses (Mayotte). Seule la Guyane est une vaste plaine.

B. Des milieux qui offrent des ressources intensément exploitées

Doc. vidéoprojeté : « La France métropolitaine et d'outre-mer »

Doc. 1 page 76 : « Un territoire valorisé »

- Le territoire français dispose de 7 000 km de littoraux (dont 1 500 km en outre-mer), qui ouvrent la France sur la Méditerranée, sur la Manche, la mer du Nord et sur tous les océans : ces littoraux constituent des **interfaces** (ligne mettant en contact des espaces) pour le commerce et des zones balnéaires. Grâce aux territoires ultramarins, la France dispose de la deuxième plus vaste **zone économique exclusive** (espace maritime compris dans une bande de 200 miles marins à partir du littoral accordant à l'État riverain le monopole de l'exploitation des ressources) au monde, avec des ressources halieutiques et minières.
- Un quart du territoire français est couvert par des montagnes. Celles-ci se présentent des **contraintes** (difficultés présentées par un milieu), compliquant les activités humaines et les déplacements mais elles présentent aussi des **potentialités** (atouts offerts par un milieu) importantes (stations de sports d'hiver dans les Alpes et les Pyrénées, production hydroélectrique dans les Alpes et les Pyrénées).
- La surface agricole valorise la moitié du territoire métropolitain. La forêt, sur un tiers du territoire, associe production de bois et loisirs.

C. Une exploitation qui soulève des défis environnementaux

Doc. vidéoprojeté : « Niveau de risque de sécheresse dans les départements en 2020 »

Doc. vidéoprojeté : « Concentrations moyennes en nitrates dans les eaux souterraines et... »

- L'exploitation de certaines ressources provoque parfois leur raréfaction. En France, l'eau est particulièrement utilisée pour l'agriculture (dans les plaines et les plateaux) mais aussi pour les activités touristiques (sur les littoraux balnéaires ou dans les stations de sports d'hiver dans les Alpes et les Pyrénées). Le manque d'eau est particulièrement prononcé en été, où les précipitations sont faibles, où les températures sont élevées et où les prélèvements sont importants.
- L'exploitation des ressources peut aussi provoquer des pollutions variées et parfois graves. Dans les régions agricoles, des engrais et des pesticides sont utilisés afin de stimuler la croissance des plantes et d'éliminer des nuisibles. Ces produits se retrouvent ensuite dans les sols, dans les nappes et dans l'air et peuvent nuire à la santé des populations locales comme à l'équilibre de certains écosystèmes.

II. Des milieux métropolitains et ultramarins soumis à des risques variés

A. Des risques d'origine naturelle, technologique ou sanitaire

Doc. 2 page 77 : « Risques et protection en France »

Doc. vidéoprojeté : « Le taux d'incidence supérieur à 250 dans la majorité des... »

- Les risques climatiques sont les plus fréquents: les inondations (dans l'Aude en 2018) ou les tempêtes (Xynthia en 2010). Les zones de montagne sont soumises à des avalanches. Les territoires ultramarins sont affectés par des séismes, des éruptions volcaniques et des cyclones (Irma aux Antilles en 2017). Presque toutes les vallées sont exposées aux inondations (Rhône, Seine, Loire, Rhin, Garonne).
- D'autres territoires sont exposés à des risques technologiques du fait de la présence d'activités industrielles dangereuses : à proximité des usines classées Seveso (Lubrizon à Rouen) ou autour de toutes les centrales nucléaires.
- La France n'est pas épargnée par des risques sanitaires. En mars 2020, les premiers cas d'un nouveau coronavirus, le Covid-19, sont détectés. Le virus se propage rapidement sur le territoire, surtout au Nord d'une ligne Le Havre-Marseille et en outre-mer. Il fait plus de 100 000 morts en une année.

B. Des risques qui sont aggravés par les activités humaines

Doc. 2 page 77 : « Risques et protection en France »

Doc. vidéoprojeté : « Densités et population des aires urbaines en France »

- Les risques, qu'ils soient d'origine naturelle, technologique ou sanitaires, sont aggravés par la présence humaine, par les aménagements et les activités des hommes. L'artificialisation des sols, du fait de l'urbanisation, accentue le ruissellement en surface et donc le risque d'inondation. Toutes les cinq minutes en France, c'est l'équivalent de la superficie d'un terrain de football qui est urbanisé (construction de maisons, d'immeubles, de routes, goudronnage du sol...).
- L'installation des hommes et les aménagements qu'ils réalisent dans certaines zones accentuent la **vulnérabilité** (niveau d'exposition à un aléa) des biens et des personnes. Les constructions près des forêts méditerranéennes, landaises ou corses accentuent le risque d'incendie ; celles réalisées près des cours d'eau ou du littoral accentuent le risque d'inondation et celles réalisées dans les vallées de montagne accentuent le risque d'avalanche.

C. Une politique de gestion des risques qui repose sur trois volets

Doc. 2 page 77 : « Risques et protection en France »

Doc. vidéoprojeté : « Le PPR inondations de la ville de Toulouse : cartographie des aléas »

- La prévision suppose la mise en place d'outils de surveillance (comme les instruments de mesure sur les volcans en Guadeloupe, en Martinique et à la Réunion) et d'alerte (comme les cartes de vigilance produites et diffusées par Météo France pour tous les aléas climatiques).
- La protection met en place des aménagements spécifiques afin de protéger les populations et les aménagements face aux aléas, quand c'est possible : construction de digues le long des grands fleuves, aménagement de paravalanches dans les Alpes et dans les Pyrénées.
- La prévention sensibilise aussi les populations à travers des consignes de sécurité en cas de survenue du risque et règlemente les aménagements à travers des **plans de prévention des risques** (document d'urbanisme visant à cartographier les risques, à informer la population et à organiser les secours) : ils peuvent être de deux natures : PPRN (naturels) et PPRT (technologiques). Toutes les communes de France, en métropole comme en outre-mer, ont l'obligation d'en avoir un.

III. Une protection des milieux les plus fragiles générant des conflits

A. Les périmètres de protection environnementale

Doc. vidéoprojeté : « Les espaces naturels protégés en France »

Doc. 2 page 77 : « Risques et protection en France »

- Les périmètres de protection de l'environnement s'impose en France à partir de la fin des années 1950. Les 247 réserves naturelles (loi de 1957) et les 10 parcs nationaux (loi de 1960) visent à préserver ces espaces de toute dégradation.
- Les 53 parcs naturels régionaux (loi de 1967) s'apparentent plutôt à des outils de requalification et de promotion des territoires ruraux en déprise ou soumis à de fortes pressions (immobilières notamment).
- Les 9 parcs naturels marins (loi de 2006), comme le bassin d'Arcachon, ou l'Iroise, protègent le milieu marin des différentes atteintes susceptibles de l'altérer (fréquentation touristique trop importante, surpêche...).
- D'autres dispositifs relevant de politique de protection européennes ou mondiales complètent ces mesures comme les zones Natura 2000 ou les sites Ramsar.

B. Des dispositifs spécifiques pour les milieux vulnérables

Doc. vidéoprojeté : « Communes classées en zone de montagne »

Doc. vidéoprojeté : « Les sites du Conservatoire du littoral »

- Les milieux les plus vulnérables bénéficient de dispositifs spécifiques, comme les zones de montagne et les zones littorales. La loi Montagne (1985) et la loi Littoral (1986) encadrent l'extension du bâti : par exemple, la loi Littoral interdit toute nouvelle construction dans une bande de 100 mètres à partir du trait de côte. Il s'agit d'empêcher une urbanisation sauvage et de protéger des écosystèmes fragiles en bord de mer (dunes comme celle du Pilat au Sud d'Arcachon).
- Le Conservatoire du littoral, créé en 1975, favorise la **sanctuarisation** (protection interdisant toute présence humaine) de certains espaces par des achats de terrains (îles de Port-Cros, archipel des Glénan...) sur le littoral. Ces espaces présentent une biodiversité (faune et flore) variée et fragile. Le Conservatoire du littoral est aujourd'hui propriétaire de 1 450 km de côtes, en métropole et en outre-mer, soit 13,1% du linéaire côtier national.

C. La protection des milieux au cœur de conflits entre acteurs

Doc. vidéoprojeté : « Population de loups et d'ours en 2019 »

Doc. vidéoprojeté : « Où se trouvent les principaux projets contestés en France ? »

- La protection des milieux génère des **conflits d'usage** (rivalité d'usage pour une même ressource) à propos la protection de certaines espèces, comme le loup et l'ours dans les montagnes. Les écologistes veulent protéger ces espèces menacées alors que les éleveurs dénoncent les attaques sur leurs troupeaux.
- Ces conflits peuvent aussi porter sur la partage des ressources. En domaine méditerranéen, l'eau est un objet de tensions fortes entre les agriculteurs et les professionnels du tourisme pendant la période estivale. Des arrêtés de restrictions d'eau sont pris par les préfetures des départements pour répartir les ressources.
- Des conflits peuvent aussi survenir à propos de projets d'aménagements que les défenseurs de l'environnement considèrent comme destructeurs et inutiles (barrage de Sivens dans le Tarn, aéroport de Notre-Dame des Landes au Nord de Nantes). Des **zones à défendre** (squat à l'air libre destiné à s'opposer à un projet d'aménagement) peuvent voir le jour.

Conclusion

- Le territoire français présente une grande diversité de milieux, dont les potentialités sont mises en valeur. Mais cette mise en valeur génère des dégradations, des risques et des conflits d'usage que les pouvoirs publics essaient d'atténuer par des mesures de protection.
- Valoriser et protéger les milieux est donc un exercice difficile à mettre en œuvre, tant ces deux actions semblent aller dans des directions opposées. La transition environnementale est une des clés.